

Choix d'une nouvelle chaudière et optimisation du chauffage à la mairie d'Oradour-sur-Glane



■ En bref

Avant les travaux, la mairie était chauffée par une chaudière ancienne (1986) fonctionnant au fioul domestique et équipée d'un régulateur alors totalement déréglé. La chaudière arrivant en fin de vie, c'est l'ensemble du système de chauffage du bâtiment qui a été repensé : choix d'une nouvelle énergie de chauffage, nouveau système de régulation bien réglé, et amélioration de l'isolation. Le résultat ? Un meilleur confort et des économies d'énergie.

■ Caractéristiques

Bâtiment : mairie (bureaux et accueil du public du lundi au vendredi et le samedi matin)

Surface chauffée : 355 m²

Energie de chauffage : fioul domestique (avant) et gaz naturel (après)

Date de construction : 1951

Le Syndicat Energies Haute-Vienne

Service énergies service public (ésp87) – Avenue Jean-Giraudoux – ZA. le Chatenet – BP15 – 87410 LE-PALAIS-SUR-VIENNE
Tél : 05.55.35.06.35 – Fax : 05.55.35.49.01 – sehv@sehv.fr – www.sehv.fr



■ Situation initiale

L'installation de chauffage était ancienne, la chaudière arrivait en fin de vie.

Par ailleurs, il existait bien un régulateur permettant une programmation et une adaptation de la température aux horaires d'ouverture, mais, assez complexe, il était largement déréglé, générant des surconsommations d'énergie.

■ Travaux

Choix d'une nouvelle chaudière

Après une petite étude de comparaison des énergies de chauffe effectuée avec le support du service esp du SEHV, la commune a choisi d'abandonner le chauffage au fioul pour un chauffage au gaz de ville, moins cher et moins émissif en CO₂. Une nouvelle chaudière murale gaz à condensation équipée d'une régulation avec horloge hebdomadaire a donc été installée.

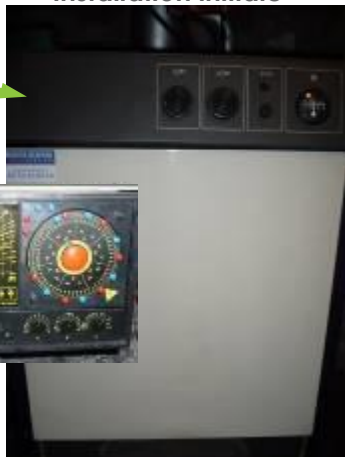
Chaudière fioul

Arrivée en fin de vie. Elle devait être changée.

Régulateur ajouté

Assez complexe, il n'était pas réglé

Installation initiale



Installation actuelle



Chaudière gaz

avec régulateur intégré (sous le capot)



Optimisation de la nouvelle installation

Le nouveau régulateur a été réglé en fonction des périodes d'occupation. Pendant les heures ouvrées, la chaudière se met en mode confort (20°C). En dehors de ces périodes, s'active le mode réduit (16°C).



De plus, une commande manuelle a été installée dans la mairie pour assouplir cette périodicité automatisée. Ainsi, lorsque la mairie accueille une réunion le soir ou un mariage un samedi après-midi : la chaudière peut être forcée en mode confort (soleil). Ou si elle est fermée pendant plusieurs jours, en mode réduit (lune). En dehors de ces périodes exceptionnelles, elle suit la programmation (horloge)

Par ailleurs, les combles de la mairie ont été isolés pour améliorer le confort thermique du bâtiment.

■ Coût des travaux

Le montant total des travaux s'élève à 11 600 € HT comprenant la fourniture et la pose (dont 880 € HT pour les matériaux ayant servi à l'isolation des combles effectuée en régie).

Sur ces 11 600 € HT, la commune a pu bénéficier de 1100 € de primes CEE.

■ Economies générées

Ces travaux ont généré 43% d'économies d'énergie sur le chauffage du bâtiment.

Ce qui représente environ 3 400 €/an.

■ Temps de retour estimé des travaux d'efficacité énergétique : < 4 ans